

SNAP' News 15



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr



TEMOIGNAGES SUR LES HORAIRES VARIABLES

Le dispositif des Horaires Variables sera mis en place progressivement dans les services de Police courant du 1er trimestre 2017 après approbation des Comités Techniques compétents.



Avril 2014 : Le SNAPATSI lance une enquête nationale , 92% des collègues sont favorables.

Mai 2014 : Le SNAPATSI fort des résultats de son enquête a exposé son projet de développement des horaires variables.

Mai 2015 : Le SNAPATSI obtient la mise en place de sites expérimentaux.

Avril 2016 : Le SNAPATSI signe le protocole pour la valorisation des carrières, des compétences et des métiers de la Police Nationale qui acte les Horaires Variables.

Juillet 2016 : Le SNAPATSI vote pour la modification de l'IGOT inscrivant les Horaires Variables aux Comités Techniques.

Retrouvez-nous sur
le web

www.snapatsi.fr

Le dispositif des Horaires Variables a été expérimenté dans plusieurs services.

Deux collègues, Marie et Estelle ont accepté de partager leur expérience...

TEMOIGNAGES SUR LES HORAIRES VARIABLES, suite...

Les Horaires variables c'est...

Pouvoir mieux gérer son organisation personnelle.

Marie : Nous avons des plages variables où nous pouvons arriver, entre 8h00/9h30 le matin, 11h30 et 14h30 le midi, 16h30 et 19h le soir. Les plages fixes obligatoires où nous devons absolument être là sont de 9h30/11h30 et de 14h30/16h30 l'après-midi avec une pause méridienne de 45 minutes minimum. C'est parfait car enfin, nous avons acquis de l'indépendance ! Cette liberté permet de s'organiser pour les aléas de la vie (analyse de sang, rendez-vous plombier, soldes ou si tout simplement on est fatiguée ou désireuse d'être chez soi plus tôt !). Plus besoin de faire systématiquement une feuille même pour une demi-heure !

Estelle : Mon organisation personnelle aussi bien au niveau "privé" qu'au niveau "professionnel" s'en est trouvée facilitée. Les horaires variables nous donnent une liberté d'organisation indiscutable par rapport aux horaires fixes que nous avions auparavant. La pause méridienne, nous permet de déjeuner en un minimum de 45 minutes (obligatoire) ou bien en plus de temps selon les désirs personnels ou les besoins ponctuels. Même s'il peut y avoir des «obligations de présence» au service (un agent au moins présent jusqu'à x heure), selon les arrangements pris avec le Chef de service et les collègues, nous avons de toute manière plus de "liberté horaire" que lorsque nous travaillions avec des horaires fixes imposés.



Les Horaires variables c'est...

Une meilleure gestion du temps de travail.

Marie : Personnellement je n'ai pas énormément changé mes horaires, j'ai juste décidé de venir un peu plus tard le matin, raccourcir le temps trop long entre midi et deux puis terminer un peu plus tôt ! Au plan professionnel, aucun inconvénient puisque notre travail ne nécessite pas une présence à heures fixes, donc chacun gère, sans que cela nuise à ses tâches.



Estelle : Le temps de travail reste le "même" sur notre période de référence qui était de 40h30 par semaine mais il est étalé sur une plage plus grande de 28 jours. C'est à dire qu'en 28 jours, nous devons avoir fait 40h30 x4. Si au bout de ces 28 jours, vous êtes en "crédit positif" d'heures, vous les gardez en supplément pour la période d'après, libre à vous du coup de faire moins d'heures la période suivante selon vos besoins. C'est une adaptabilité très appréciable forcément. Si vous êtes en "débit négatif" c'est pareil, vous adapterez vos heures de travail en conséquence pour "rattraper" ce temps de travail. Si vous atteignez 4h03 d'heures en "plus", on vous crédite sur votre compteur GEOPOL, une demi journée de congés, dite "RCB" (Repos Compensatoire Badgé), possible dans la limite de 2,5 journées sur l'année en cours en ce qui nous concerne.

TEMOIGNAGES SUR LES HORAIRES VARIABLES, suite...

Les Horaires variables c'est...

Moins de stress au travail.

Marie : Les horaires variables c'est effectivement moins de stress au travail ! Il n'y a décidément que des avantages à connaître enfin la flexibilité ! La liberté c'est la responsabilité et la reconnaissance du soi, très important, très gratifiant pour son propre épanouissement et oui, pour les personnes demeurant loin de leur travail, et les autres, une vraie qualité de vie qui forcément se retrouve sur le plan professionnel.

Estelle : Moi qui fais pas mal de route le matin pour arriver au travail, le stress du matin ça me parle ! Etre coincée dans des bouchons imprévus, connaître un évènement imprévisible, ces problèmes sont nettement amoindris ! Je sais que j'ai une "plage horaire" d'arrivée et donc, si au lieu d'arriver à 8h30 j'arrive à 9h10, je ne suis pas stressée car je reste dans la légalité.

En fait, le badgeage ce n'est que du POSITIF : l'organisation personnelle et professionnelle est non seulement plus libre, mais aussi plus adaptable à notre quotidien. Ce stress qui avant, nous accompagnait sur le trajet domicile-travail / travail-domicile, est maintenant quasi inexistant, alors on souffle, et forcément tout le monde est gagnant car on est beaucoup plus disponible et beaucoup plus performant dans des conditions de travail sereines, que lorsqu'on a peur d'arriver en retard le matin, ou de ne pas arriver à l'heure pour récupérer nos enfants à l'école. C'est une certitude !

Et l'administration !?!

Le chef de service de Palaiseau a fait un rapport à la fin de l'expérimentation et son bilan est positif !



Parmi les principaux motifs de satisfaction, les personnels administratifs évoquent une meilleure conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, avec la possibilité de moduler son temps de travail en fonction des ses impératifs privés sans être obligé de poser des congés pour libérer du temps.

tous les autres personnels administratifs concernés sont très satisfaits des horaires variables et expriment clairement le souhait de voir ce nouveau cycle horaire pérennisé. J'y suis également favorable.

TEMOIGNAGES SUR LES HORAIRES VARIABLES, suite...

De fausses informations circulent à propos des Horaires Variables...

LE SNAPATSI RÉTABLIT LA VÉRITÉ !!!

NON

Votre régime horaire ne sera pas modifié

Par exemple, si votre régime est actuellement de 40h30, il le sera toujours avec les Horaires Variables.

NON

Le nombre de vos congés ne changera pas

Vous aurez toujours le même nombre de jours de congés au prorata du temps travaillé.

NON

Vous ne serez pas obligé(e) de modifier vos horaires

Les Horaires Variables permettront à ceux qui le désirent de moduler leur temps de travail. Ceux qui ne le souhaiteront pas, ne seront pas contraints. Votre seule obligation sera de badger.



Retrouvez sur notre site, la SNAP'NEWS n° 10 sur les modalités d'organisation des horaires variables : <http://www.snapatsi.fr/bulletins-snapnews>

Pour y accéder directement, flashez ce code :



web